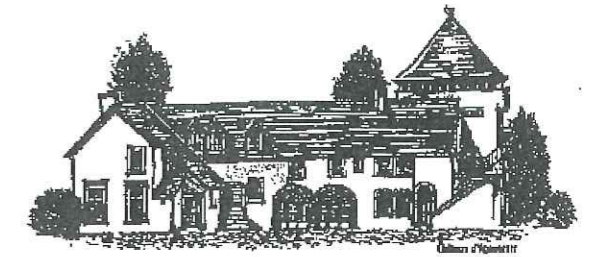




La Maison des Loisirs
L'Espace Professionnel



DIVERS

Système d'alarme : Voir consignes

Vidéosurveillance : Cette installation surveille l'intérieur et l'extérieur de la MFR. Les images ne sont pas communiquées.

Les douves : L'accès en est strictement interdit. Les enfants doivent être surveillés et en aucun cas la responsabilité de la MFR ne peut-être engagée.

Le mobilier présent sous le chapiteau doit être rangé en fin de séjour.

Parking : Le stationnement des véhicules s'effectuera exclusivement sur les 2 parkings appartenant à la MFR.

Les pétards et les feux d'artifices sont interdits.

CONTACTS ET NUMEROS D'URGENCE

Pompiers		18
Gendarmerie		17
Urgences		112
Médecin		03.80.62.10.10.
Boulangeries :	MARCOUX :	03.80.61.14.40
	GAUDILLOT :	03.80.61.08.88.
Office de Tourisme :		03.80.62.11.17.

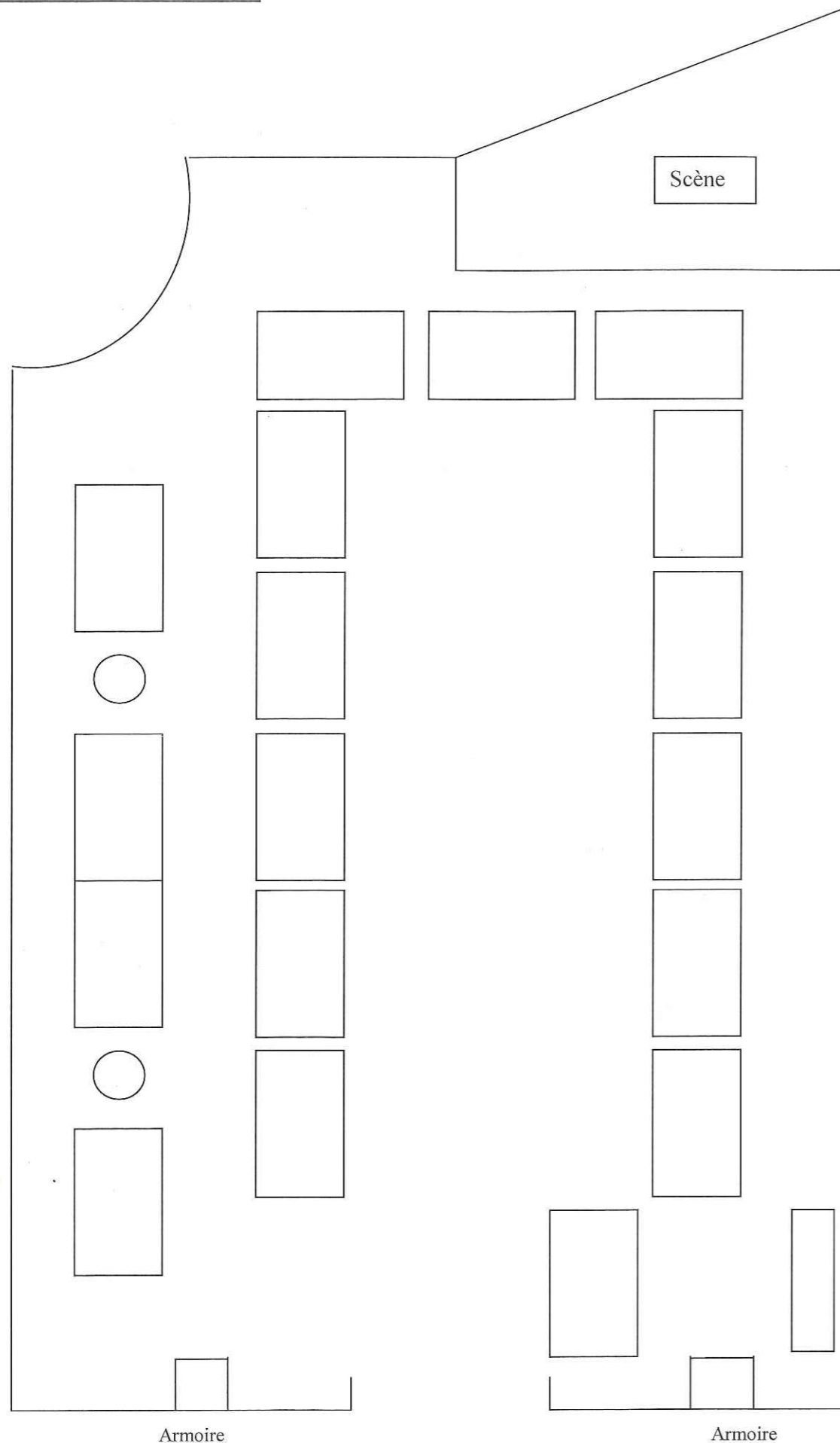
MAISON FAMILIALE DE VACANCES AGENCOURT

GRAND CHATEAU

GUIDE PRATIQUE DE SEJOUR ET RÈGLEMENT



MAISON FAMILIALE DE VACANCES
4 Rue du Lavoir – 21700 AGENCOURT
TEL : 03.80.61.02.14.
FAX : 03.80.61.31.67.
E-mail : mfr.agencourt@mfr.asso.fr
Site Internet : <http://www.mfr-agencourt.com>



CONSIGNES A RESPECTER

Il est demandé à notre clientèle de respecter les lieux ainsi que tout mobilier et aménagement mis à disposition.

La Maison Familiale se réserve le droit de facturer toute dégradation survenue pendant le séjour.

Chaque lit doit être recouvert d'une alèse, d'un oreiller et de la couverture pliée.

Les draps fournis par la Maison Familiale doivent être déposés à la lingerie.

1. Les chambres : Au moment de votre départ :

- Mettre les draps dans les sacs et les déposer dans le chariot, au bout du couloir
- Plier les couvertures
- Remettre sur chaque lit une alèse, une couverture, un oreiller
- Enlever les sacs poubelles
- Nettoyer les lavabos – douches – miroirs. Si pas effectué, facturation de 35 € en plus

Ne pas oublier de fermer les fenêtres et d'éteindre les lumières.

2. Salles :

- Ranger le mobilier conformément au plan du présent document
- L'utilisation de confettis est strictement interdite
- Le déplacement des armoires et meuble est strictement interdit
- La sortie des tables ou des chaises à l'extérieur n'est pas possible.

3. Cuisine :

- Rendre la cuisine dans l'état où vous l'avez trouvée y compris la vaisselle
- Veiller à éteindre le matériel mis à disposition (hotte – frigo – self...)
- Laver le sol

4. Système d'alarme / Sécurité :

En cas de déclenchement, vérifier l'origine : Point rouge sur le détecteur dans les salles et en haut des portes : la sirène sonne pendant 5 minutes et s'arrête automatiquement. Il n'y a pas de manipulation à effectuer.

- Les plans d'évacuation des locaux sont affichés au niveau de chaque aire de circulation du bâtiment.

Pour la sécurité de tous, les issues de secours ne doivent pas être encombrées et doivent rester accessibles en permanence.

Pour éviter ces désagréments : Ne pas fumer dans les salles et ne pas utiliser de fumigènes et autres minis feux d'artifices.

5. Gestion des déchets :

- Les sacs poubelles et les cartons sont à déposer dans le container à l'entrée de la MFR.
- Bouteilles en plastique et en verre : Un point de collecte est situé à 100 m à droite en sortant de la MFR.

6. Stationnement des véhicules :

Il est demandé à notre aimable clientèle de stationner les véhicules sur le Parking MFR prévu à cet effet, afin de ne pas gêner les riverains.

7. Bruits et nuisances :

Les 2 portes latérales de la salle à colonnes doivent impérativement rester fermées afin de ne pas propager le bruit à l'extérieur.

Après 22 h. Il ne doit plus y avoir de bruit à l'extérieur des locaux.

L'utilisation de matériel de sonorisation est strictement interdite à l'extérieur des locaux.

Tout manquement à cette disposition du règlement pourra entraîner :

- Une facturation supplémentaire de 80 € correspondant au déplacement nocturne d'un responsable.
- L'arrêt de la soirée et l'évacuation totale des locaux, quelle que soit l'heure.